



Histoire de l'évaluation des enseignants : conflits autour de l'inspection

Paul DEVIN, inspecteur de l'Éducation nationale, secrétaire général du SNPI-FSU

Intervention au stage SNES "Mémoire syndicale et action militante", 31 mai 2017
Parue dans « Questions vives : laïcité, évaluation des enseignants », ADAPT, 2019

Chères et chers collègues et camarades,

Je vous propose d'essayer d'observer les relations entre inspecteurs et enseignants au travers d'une focale particulière, celle des conflits, notamment ceux liés aux refus d'inspection. Je ne prétends pas faire ici œuvre d'historien et j'admets volontiers que, sur bien des points, le propos sera sommaire mais il s'agit juste de tenter d'éclairer la question des relations des enseignants avec la hiérarchie, notamment dans leur dimension syndicale.

Je vous propose de vous abstraire de la réalité humaine et concrète de l'inspection pour chercher à percevoir le sens de sa construction historique et politique. Oubliez donc la manière avec laquelle l'inspection s'est peut-être douloureusement et conflictuellement incarnée pour quelques-uns d'entre vous pour interroger les conflits autour de l'inspection comme une question symptomatique de la relation entre inspecteurs et enseignants donc entre l'État et ses fonctionnaires.

Les fondements de l'inspection

Essayons donc de définir les fondements politiques de l'inspection. L'inspection s'inscrit dans un principe établi par la Révolution française, celui de l'article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen qui affirme la nécessité du contrôle des agents de l'administration. La logique en est simple, elle est celle d'une radicale opposition aux principes de l'Ancien Régime, ceux de la vénalité des charges et d'une administration prise dans une

multitude d'enjeux contradictoires peu enclins à garantir l'intérêt général. Les plans d'éducation défendus par Talleyrand ou Condorcet prévoyaient l'organisation de ce contrôle.

Tout au long du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècles, l'inspection va à la fois se développer, se spécialiser et se centrer progressivement sur la classe et l'activité pédagogique de l'enseignant. Un des motifs de ce développement est celui de vouloir soustraire l'Instruction publique à l'influence des notables locaux et de l'Église. Il s'agit d'imposer l'autorité de l'État en matière d'éducation sur l'ensemble du territoire.

Mais cette volonté fluctuera au gré des régimes politiques du XIX^{ème} siècle et de leurs conceptions de l'école publique. Napoléon avait conçu l'inspection essentiellement pour les lycées. Dans les écoles, le contrôle était assuré par des comités de surveillance composés du maire, du curé et de notables. Guizot est convaincu de devoir soustraire l'école à ce qu'il appelle « *l'empire exclusif du principe local* » et développera, sous la monarchie de Juillet, le contrôle de l'État sans totalement renoncer au contrôle local. Falloux, sous la Seconde République, redonnera la main à l'Église, volonté que Louis Bonaparte voulut en vain renforcer en 1852, en tentant de supprimer les corps d'inspection pour confier le contrôle des écoles aux maires et aux curés.

Dans une logique d'affirmer l'autorité de l'État et d'asseoir les valeurs républicaines, c'est la Troisième République qui donna à l'inspection une place majeure et inscrivit les inspecteurs

comme les représentants d'une prérogative exclusive de l'État en matière de contrôle de l'enseignement et des enseignants. Désormais les rapports d'inspection, qu'ils traitent de l'état général de l'enseignement ou de l'action spécifique d'un enseignant, sont exclusivement adressés au ministre ou à ses représentants. Les élus locaux d'ailleurs parfois s'en plaignent qui demandent à contribuer à la surveillance des écoles non seulement pour des questions matérielles mais pour celles qui concernent l'enseignement.

Au-delà de ces principes qui ont tendance à satisfaire les enseignants de la Troisième République peu désireux de se soumettre au contrôle local, il faut convenir que l'inspection a été investie par d'autres volontés. Celles du contrôle comportemental et idéologique des enseignants. Aussi, l'opinion des enseignants est partagée entre la satisfaction d'une protection, d'une garantie face aux pouvoirs locaux et la crainte que le contrôle puisse outrepasser ces motivations premières.

Les paradoxes de l'inspection

Il faut bien constater les paradoxes avec lesquels ce contrôle du fonctionnaire par l'État s'est toujours exercé. Au-delà des vertus protectrices annoncées et de la volonté de garantir l'intérêt général, l'État confia aux inspecteurs un rôle de contrôle moral et comportemental des individus. La notice adressée aux inspecteurs sous le Second Empire pour guider les renseignements qu'ils devaient collecter lors de leurs inspections était loin de s'intéresser à leurs seules pratiques professionnelles. Elle demandait aussi que soient renseignées les « habitudes sociales » et la « conduite privée ». La circulaire de 1855 instaure la notice personnelle où sont renseignés la conduite, la santé, la sagacité et le jugement, l'exactitude, l'élocution, l'instruction et la tenue de la classe. À cet enjeu de contrôle moral et politique, qui ne se limite plus à vérifier un exercice professionnel, la circulaire de 1855 ajoute le repérage du mérite des enseignants et

associe donc ce contrôle à la progression des carrières.

Une autre notice produite en 1880, sous la Troisième République confirme cette volonté en demandant que soient portés des renseignements sur le « caractère » et les « considérations personnelles ». En fait, beaucoup d'études consacrées aux enseignants de la Troisième République montrent que leur évaluation sera traversée de deux évolutions concomitantes : la recherche d'une objectivation de l'analyse des pratiques professionnelles mais aussi une entreprise de normalisation comportementale par laquelle l'administration entend construire une emprise morale sur ses agents. Tout cela dans une volonté politique d'augmenter le pouvoir des inspecteurs pour réduire l'autonomie des proviseurs et soumettre les autorités locales aux valeurs républicaines.

Malgré tout, cette évolution est perçue positivement par les enseignants même s'ils réclament une plus grande transparence. Car les informations collectées sur les enseignants de la Troisième République le sont dans le secret le plus absolu puisqu'il fallut attendre 1933 pour que les rapports soient communiqués aux enseignants et le statut général des fonctionnaires de 1946 pour que soient interdites toute mention des opinions politiques dans les dossiers individuels. Il faudra attendre que ce statut général instaure le paritarisme pour que le secret des motivations de l'avancement soit levé.

Au risque d'un résumé sans doute sommaire, le contrôle s'installait donc dans un compromis admis par la profession : acceptation de l'autorité hiérarchique pour un système protégeant mieux et garantissant mieux qu'une soumission aux pouvoirs locaux.

Les recherches faites sur les procédures disciplinaires engagées sous la Troisième République montrent que l'essentiel des motivations des conflits s'inscrit dans le comportement moral de l'enseignant : fréquentation trop assidue des débits de boissons et ivresse sur la voie publique, faits de violence ou détournements de fonds scolaires.

La question de la laïcité motive aussi une partie des conflits, notamment à l'arrivée du gouvernement d'Émile Combes.

Quant aux procédures disciplinaires pour insubordination, beaucoup se développent dans le sentiment d'injustice notoire ressenti par les instituteurs quant à leur nomination. Relégués dans des régions rurales isolées, sans autre critère que ceux du bon vouloir de l'administration et des recommandations des notables locaux, il ont le sentiment, je cite Jean-Marie Boiton, instituteur dans l'Ain et objet d'une procédure disciplinaire en 1898 : « *qu'on lui a proposé des postes humiliants, injurieux pour sa dignité et pas sur le même pied d'égalité que ses collègues* ».

Mais déjà apparaissent les profils des situations les plus complexes où le conflit administratif prend des proportions particulières par la conjugaison d'un engagement politique de l'enseignant et de la détermination, parfois publique, de la réaction du fonctionnaire. C'est le cas de Barthélémy Vadez déplacé par le recteur de Lyon. L'instituteur écrit au ministre (on lui reprochera de le faire hors de la voie hiérarchique) mais surtout publie dans la presse un article dans lequel il accuse l'inspecteur d'être animé d'un zèle excessif, de s'adonner à la surveillance politique des instituteurs et de satisfaire ses rancunes politiques personnelles. Mais en définitive, ces mesures restent relativement marginales et si elles contestent la manière avec laquelle l'inspecteur exerce son pouvoir, elles ne remettent pas en cause le principe d'inspection en lui-même.

Premières contestations de l'inspection (1900-1960)

Quelles furent les premières contestations du début du siècle aux années 1960 ?

Contrairement à ce qu'on entend parfois, les mouvements d'éducation nouvelle ne rejetèrent pas le principe de l'inspection. Les critiques portées à l'inspection par Freinet, n'ont jamais remis en question le principe même de la nécessité d'un contrôle. Ce sont les modalités qu'il fustige dans des termes qui pourraient être parfois repris à la lettre par des

enseignants d'aujourd'hui. Freinet défend une nécessaire modernisation de l'inspection. Les seules critiques virulentes qu'il exprima le furent suite à la décision administrative de son déplacement. Mais on comprendra son incompréhension totale lorsqu'après avoir été félicité publiquement par Langevin, il devait six mois plus tard être accusé d'incapacité pédagogique par son inspecteur.

En fait, les premières critiques fondamentales de l'inspection émanent des milieux anarchistes et ce dès les premières années du XXème siècle. Sébastien Faure qui fonde en 1904 une école inspirée des méthodes pédagogiques de Paul Robin et de Francisco Ferrer affirme sa volonté de la tenir à l'écart de tout contrôle. Pour lui, il ne s'agit pas seulement de soustraire l'éducation à l'influence de l'Église mais aussi à celle de l'État. Et Sébastien Faure de considérer de manière analogue ce qu'il perçoit comme des volontés d'asservissement qu'elles viennent de l'école catholique ou laïque. Maurice Vandamme sous le pseudonyme de Mauricius le dit clairement en 1908 : « *Le dogme laïque et républicain a remplacé le dogme religieux : mais qu'y a-t-il de changé ? Au lieu d'éveiller l'intelligence et l'observation chez l'enfant, on lui impose des idées toutes faites* ». Cette critique d'une école aux mains de l'État traverse le syndicalisme ouvrier. Il est vrai que Jules Ferry fortement marqué par la Commune voulait que l'École puisse constituer un rempart à la fois contre l'Église et contre la révolution. Le mouvement ouvrier et syndical s'inquiète de cette école dont il estime qu'elle ignore tout de ses intérêts propres.

Il faut dire que c'est au nom de la hiérarchie que l'État tente de s'opposer à la création de syndicats enseignants. Contre le Syndicat des Instituteurs et Institutrices laïques qui dépose ses statuts en 1887, le ministre de l'Instruction publique, Eugène Spuller, donne des consignes aux préfets qu'il fonde sur l'impossibilité des fonctionnaires de se donner des chefs en dehors de leurs chefs, des statuts en dehors de l'Université et de prendre des engagements autres que ceux que l'État reconnaît.

Lorsque se fonde le mouvement « l'Émancipation de l'Instituteur » qui participera à la naissance des premiers syndicats d'enseignants, l'essentiel de la critique hiérarchique se porte contre les directeurs mais ne remet pas en cause le principe de l'inspection aux conditions qu'elle soit exclusivement exercée par l'inspecteur et qu'elle reconnaisse la souveraineté du conseil des maîtres.

Mais en définitive, dans les revendications de ce syndicalisme enseignant naissant, l'aspiration à s'émanciper des interventions des élus locaux sur les carrières enseignantes constituera encore un motif de compromis pour accepter l'autorité croissante de l'État. Ce compromis sera d'autant plus acceptable que le Syndicat National des Instituteurs et Institutrices Publics négocie des instances départementales consultatives et la gestion par barème.

Les volontés de l'État à imposer une morale professionnelle sont relayées par le SNI qui au travers du Code Soleil commence à construire une culture de composition entre les droits et les devoirs.

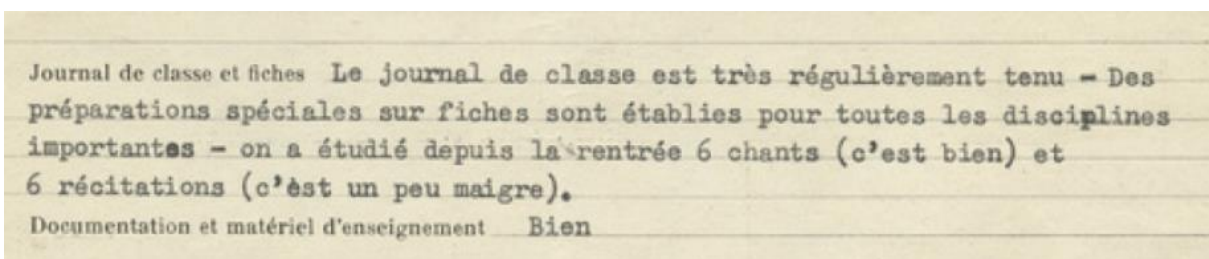
À partir de la fin des années 1900, le principal objet de conflit majeur entre les enseignants et leur hiérarchie est celui de l'engagement politique ou syndical et cela au gré des fluctuations politiques. Jules Ferry avait soutenu le syndicalisme naissant en 1906 mais Georges Clémenceau allait révoquer Marius Nègre en 1907. Pendant l'Entre-deux-guerres, ce sont essentiellement des enseignants

fonctionnaire et que les enseignants ne peuvent pas se présenter aux élections municipales. Le contexte politique de 1945 changera évidemment la donne et fera cesser les « chasses aux communistes » de l'Entre-Deux-Guerres.

Le refus d'inspection (1960-1968)

Les années 1960 vont voir se développer les refus d'inspection. Non pas qu'ils aient été un phénomène généralisé, loin de là, mais qu'ils ont été l'occasion d'affaires fortement médiatisées et capables de faire naître un discours contre la hiérarchie largement plus radical que celui des décennies précédentes.

Les positions syndicales resteront prudentes, conscientes que la suppression de l'inspection risquerait de soumettre l'école au contrôle des autorités locales. Dans les années 60, ce sera cette question qui guidera la position du SNES comme du SGEN de préférer une réforme supprimant la notation et modifiant les rapports entre inspecteurs et enseignants plutôt que la suppression radicale de l'inspection. Les discours de leurs responsables syndicaux articulent toujours, dans cette période, la critique des modalités infantilisantes et injonctives de l'inspection avec l'affirmation d'une nécessaire garantie contre les influences diverses qui pourraient s'immiscer dans la suppression de l'inspection. Les positions des congrès du SNES de 1969 ou de 1975 en



Rapport d'inspection 16 janvier 1968, collection Musée National de l'Éducation

communistes qui sont suspendus ou révoqués : Gabrielle et Louis Bouët, militants d'École Émancipée en 1920, Rappelons que le droit ordinaire du citoyen n'est pas reconnu alors au

témoignent clairement.

Si le SGEN soutient les collègues concernés, il ne rejoint pas pour autant leurs positions et tout particulièrement quand elles s'expriment dans

un discours radical avec lequel elles rejettent en bloc l'inspection, la police, l'université comme des institutions bourgeoises. C'est particulièrement net avec l'affaire des professeurs du Lycée Pagnol à Marseille. Même l'ICEM reste attaché à la perspective d'une évolution nécessaire de l'inspection sans la remettre en question fondamentalement, probablement essentiellement par cette crainte de voir se développer d'autres formes de contrôle.

La radicalisation d'après mai 1968

L'après mai 68 nourrit de nouvelles contestations du pouvoir hiérarchique. C'est le cas au sein même du SNES où les militants de la tendance « Rénovation syndicale », une tendance proche du PSU publieront, sous la coordination d'Alice Anglade, en 1973 une brochure intitulée « non à l'inspection ». De son côté École Émancipée Mais c'est au sein du SGEN que la question de l'inspection va envahir les débats en 1968. Au congrès de 1970, une longue motion est écrite par les enseignants du second degré qui introduit l'idée d'un compte-rendu contradictoire se substituant au rapport unilatéral d'inspection.

En mai 1971, le SNES s'adresse à l'Inspection générale pour expliquer que la résistance enseignante s'inscrit dans un climat de mépris des enseignants et de dégradation de leurs conditions de travail. La réponse institutionnelle reste pourtant celle de la sanction disciplinaire allant jusqu'à la révocation.

Cette attitude de l'administration n'est évidemment pas étrangère à la radicalisation des positions enseignantes à la fin des années 1970 et au début des années 80 et tout particulièrement celles du SGEN que rejoignent plusieurs militants de la tendance « Rénovation syndicale » du SNES. Le SGEN défendra des positions collectives actives, celles du refus collectif plutôt que celle du refus individuel qui met en danger les individus. Dans l'académie

d'Orléans-Tours, des préavis de grève sont régulièrement déposés permettant aux enseignants de se mettre en grève le jour de l'inspection. Des collectifs se constituent réunissant École Émancipée, l'ICEM et le GFEN dans une lutte ouverte contre l'inspection et affirmant la nécessité de s'opposer à la répression administrative pour une école de la liberté. Le discours se radicalise de plus en plus : École Émancipée affirme que l'inspection est un contrôle idéologique et moral et publie de nombreux articles sur la question. Dans sa revue, les mordants dessins de Kolemans associent le rapport d'inspection au papier toilette et voient l'inspecteur comme un chasseur ravi de son tableau de trophées.



En lien avec la campagne d'économie d'énergie consécutive à la crise du pétrole, EE propose une nouvelle chasse au Gaspi : un poste d'inspecteur viré = deux postes d'enseignants gagnés !

Une plate-forme commune ICEM, GFEN, CEMEA dénonce en 1978 l'inutilité de

l'inspection : inefficace, inopérante, culpabilisante.

Parfois ces mouvements collectifs prennent de l'ampleur : en Bretagne, en Seine-et-Marne, à Lyon, à Marseille, à Paris, à Ivry.

Au début des années 1980, un groupe de l'ICEM animé par Daniel Louis-Etxeto relance la lutte contre l'inspection. Le débat est résolument pédagogique et donne une place essentielle à la



question de la liberté d'expression des élèves. « Chaque fois qu'un inspecteur rencontre la liberté de l'expression enfantine, il tique » dit l'ICEM. « L'inspecteur dévalorise la parole des

enfants et lui oppose la seule parole digne d'être exercée, celle des adultes ». Le jugement est particulièrement outré : « L'inspection est un corps réactionnaire et mortifère » nous dit-on et fustige la docilité enseignante « Les sujets ont tellement eu l'habitude de se prosterner devant un souverain paré d'habits prestigieux qu'ils sont incapables de croire leurs yeux lorsque le roi passe entièrement dépouillé. ».

Le SGEN lance en 1981-1982 une campagne pour la suppression de



l'inspection. Lorsque des actions locales prennent une configuration intersyndicale réunissant parfois la FEN et le SGEN l'accord se fait généralement plus facilement

sur la seule protestation contre les mesures disciplinaires que sur une conception partagée

de la suppression de l'inspection. Le 22 mars 1983, un appel contre l'inspection publié par le Matin de Paris est signé par 1300 enseignants.

Une décision va permettre l'évolution de la situation : celle d'Alain Savary qui va, par la circulaire du 13 décembre 1983, mettre un terme aux sanctions disciplinaires contre les « refuseurs » d'inspection. Le refus d'inspection désormais se limite à des conséquences sur l'avancement. En réalité les mesures disciplinaires étaient déjà devenues quasi inexistantes depuis plusieurs années mais le texte de Savary correspondait à la reconnaissance institutionnelle du droit à refuser l'inspection.

Je ne connais pas de travaux qui auraient mesuré précisément l'évolution quantitative des refus d'inspection de 1960 à 1983 mais on perçoit bien qu'elles se concentrent essentiellement dans cette période. La résistance ne cédera pas totalement après la circulaire de Savary. Des collectifs locaux persisteront à Paris par exemple, avec la revue l'Inspecticide. Et une coordination nationale y tient forum en 1986.

Des motivations disparates des conflits

Je n'ai pas la prétention d'une analyse exhaustive des conflits des années 70-80 mais il me semble évident que les motivations des refus sont de nature différente.

Pour ceux qui se limitent au refus de l'inspection, quitte à proposer d'autres perspectives d'évaluation, la procédure disciplinaire conduit rarement à la sanction. C'est le cas pour Alain Le Dilosquer qui échappe à toute sanction à Rennes en 1971 ou pour Roger Leroy et Josette Laplace, la même année à Marseille, où le conseil de discipline décide de leur réintégration immédiate.

Parfois la contestation repose sur la mise en doute de la compétence disciplinaire de l'inspecteur. L'affaire Papinski en 1965 en

témoigne. L'instituteur Papinski a bénéficié d'un détachement en CEG où il enseigne les lettres et l'anglais. Un inspecteur qui n'est pas angliciste l'inspecte sur un cours d'anglais évalue sa compétence à enseigner cette langue et décide de mettre fin à son détachement et de le renvoyer vers l'enseignement primaire. Papinski tente en vain d'avoir gain de cause et finit par publier un écrit pamphlétaire dénonçant les inspecteurs qui lui vaudra la radiation. L'extraordinaire mouvement de soutien dont il bénéficiera conduira à son amnistie sans lui permettre toutefois de réintégrer ses fonctions. Cet attachement à la spécialisation disciplinaire limite certainement les critiques syndicales à l'égard de l'Inspection Générale de peur que l'inspection des professeurs de CEG et CET soit confiée aux inspecteurs départementaux non spécialisés du premier degré.

Parfois, c'est une opposition pédagogique qui fixe le conflit.

Pour Dominique Lescat, professeur à Gonesse, qui écrit dans le courrier du *Nouvel Observateur* en 1972, l'inspection met en cause la nature amicale qu'elle entend donner à ses relations à ses élèves dont le proviseur lui a dit « *Vous affectionnez de vous mettre au niveau des élèves, c'est à-dire dans la poussière.* ».

Parfois c'est une question morale qui fait naître le conflit.

Pour Françoise Cluchague de Grenoble, c'est la morale sexuelle qui est en jeu. Accusée d'avoir prôné la liberté sexuelle des lycéens et d'avoir diffusé les idées de Jules Celma et de son « *Journal d'un Educateur* », elle est révoquée. Parfois le conflit naît d'un détail tel celui qui opposera Brigitte Marcadé à son inspecteur parce qu'elle avait refusé d'obtempérer à l'ordre d'éteindre sa cigarette pendant une conférence pédagogique. Suppléante, elle n'est pas renouvelée. Il faut dire que Brigitte Marcadé était aussi militante au MLAC

Mais pour les conflits les plus marqués, le refus de l'inspection n'est qu'un élément d'un rejet global d'un système qu'ils perçoivent comme

producteur de l'asservissement des élèves comme des enseignants. C'est le système dans son ensemble qu'ils refusent et qui les conduit à un conflit avec l'inspection.

L'affaire Jean-Louis Hurst à Saint-Denis, en 1972, fournit un exemple parlant de ces situations extrêmes qui conduisent à la révocation. Ce professeur de 6^{ème} adepte de la pédagogie Freinet base son enseignement sur les événements contemporains : le conflit indo-pakistanaïse, le procès Buffet et Bontems ou le bidonville des Francs-Moisins. L'inspection le décrète inapte alors qu'elle a préalablement reconnu ses compétences. Les questions pédagogiques font ici prétexte. J'ai lu des textes produits par les élèves de Hurst, le problème n'est pas qu'ils aient pu témoigner d'une faiblesse de

niveau
consécutive à
l'incompétence
de leur

enseignant.
Non, mais ils
disent « à bas
l'école qui est
une prison », « à
bas la directrice
qu'on peut pas
blairer ». Ils
parlent de ces
« salauds de profs ».

La révolte de Hurst n'est pas seulement fondée sur la défense d'une pédagogie nouvelle, elle s'inscrit dans une histoire politique personnelle, celle d'un anticolonialiste qui s'opposera aux positions du PCF sur la question algérienne ce qui donnera évidemment une résonance particulière à son affaire face à la municipalité communiste de Saint-Denis. Hurst refusera le déplacement jusqu'à ce que les forces de police viennent le contraindre à cesser les cours sauvages qu'il donne dans ce collège qu'il ne veut pas quitter.



Les évolutions de la fin du XXème siècle

L'apparente évolution de l'Inspection générale, dans les années 1970, pour affirmer la nécessité d'une rénovation pédagogique ne changera guère la donne d'autant que ces affirmations novatrices se font parfois contre un prétendu conservatisme enseignant. Les partis politiques de gauche affirment régulièrement la nécessité d'une réforme de l'Inspection Générale. Et la création du corps des IPR en 1964 est loin d'être perçue comme rassurante d'autant qu'elle s'inscrit dans une croissante influence des recteurs.

Pour autant, l'inspection reste préférable pour beaucoup, dont le SNES, à d'autres modalités de contrôle d'autant que le rapport Joxe de 1972 a ouvert la perspective d'une notation par le chef d'établissement.

Parallèlement les discours se développent pour que l'inspection devienne davantage un moment d'aide, de conseil. Et d'aucuns de croire que cette aspiration à centrer l'inspection sur l'analyse des pratiques d'enseignement pourrait constituer le vecteur fondamental de sa transformation au service de l'amélioration qualitative du service public et de la démocratisation des savoirs.

C'était sans compter avec les transformations des conceptions politiques de l'évaluation des fonctionnaires qui allaient être portées par le néo-libéralisme. Car désormais l'avancement allait devoir donner une place essentielle au mérite. L'entretien professionnel initié au début des années 1990 allait se généraliser pour les fonctionnaires en 2002. Cependant le choix allait être fait de considérer la fonction enseignante comme une exception échappant à cette volonté de modernisation de la fonction publique. Plusieurs rapports voudront faire céder cette exception. Pour les syndicats la question est complexe parce que la suppression de la note qui jusque-là était fustigée pour ses aspects infantilisants et subjectifs conduisait à faire reposer l'évaluation sur un principe encore plus discutable, celui du « mérite ». La vision managériale de l'évaluation constituait, sous les aspects apparemment rassurants de la fin de l'inspection traditionnelle, une menace plus grande encore pour le traitement égalitaire des agents. La plupart des rapports comme celui du

Haut Conseil de l'Évaluation de l'École de 2003, celui présidé par Thélot en 2004 ou celui rédigé par Pochard en 2008 ouvrent les perspectives d'un rôle accru du chef d'établissement et d'une prise en compte croissante du mérite.

C'est dans ce contexte que va naître un nouveau mouvement de résistance à l'autorité hiérarchique : celui des « désobéisseurs ». Mais chez les « désobéisseurs » de 2008 pas de contestation globale du système mais une dénonciation de la politique Sarkozy : programmes de 2008, semaine à 4 jours, aide personnalisée, suppression des RASED. C'est aussi pour cela que le mouvement se limite au premier degré. Évidemment c'est surtout à la proclamation publique de la désobéissance d'Alain Refalo que l'institution réagit même si les mesures disciplinaires dont il est l'objet (retrait de salaire et abaissement d'échelon) s'argumentent sur le service non-fait de l'aide personnalisée. Alain Refalo développe l'idée d'une résistance éthique et responsable. Nous sommes, idéologiquement, très loin des contestations globales et radicales des années 1970.

Paradoxalement, l'acculturation des cadres aux conceptions et aux méthodes du nouveau management public va donner une perspective différente à l'inspection traditionnelle perçue comme une forme wébérienne du pouvoir administratif largement plus acceptable que les évolutions qui associent l'évaluation aux indicateurs à la contractualisation ou au mérite. La preuve en sera donnée quand une large mobilisation syndicale défendra l'inspection traditionnelle contre la réforme Chatel.

Des tentatives locales, des initiatives académiques, la référence à un « pacte de carrière » : tout avait annoncé le décret Chatel y compris les propres propos du ministre qui avait multiplié les formulations provocantes. Le projet de Chatel fait naître une forte mobilisation syndicale même si elle ne parvient pas à une unité intersyndicale complète. Inspecteurs et enseignants se retrouvent sous les banderoles et ce n'est pas sans étonnement que les enseignants protestataires voient parmi eux des inspecteurs portant des brassards :

« inspecteurs d'académie en grève ! ». La mobilisation ne dissuadera pas Châtel de publier, au lendemain de l'élection, le décret de réforme de l'évaluation dont Vincent Peillon dit immédiatement sa volonté de l'abroger.

Une nouvelle forme de problématisation : la souffrance au travail

Nous vivons, me semble-t-il, aujourd'hui, un tournant dans le positionnement des enseignants face à l'inspection. Les refus d'inspection sont aujourd'hui très rares. Sud-Éducation continue à diffuser un 4 pages « L'inspection on peut dire non ! » qui s'argumente sur la double perspective d'éviter un moment difficile et jugé inutile pour la pratique pédagogique et de prôner l'autogestion des établissements. Le « Collectif anti-hiérarchie » est à plusieurs reprises relancé, notamment à l'initiative de militants de Sud ou de la CNT. D'autres collectifs comme « À bas les chefs » militent pour le refus. Mais le discours général des syndicats en reste à l'information de la légalité du refus permis par la circulaire Savary de 1983.

Par contre une nouvelle forme de critique s'exprime qui témoigne d'un déplacement de la question des problématiques de l'autorité vers celles du travail. D'une part pour affirmer que l'évaluation ne peut faire l'économie de la reconnaissance du travail enseignant. D'autre part en centrant la critique non plus sur les enjeux pédagogiques ou politiques de la relation hiérarchique mais sur ses conséquences psycho-sociales, notamment en termes de souffrance au travail.

Ainsi perçu les conflits autour de l'inspection ne sont plus considérés essentiellement dans leur dimension politique, celle de l'organisation hiérarchique du système. Une étude présentée lors d'un séminaire de l'INRP de 2006 sur la souffrance au travail des enseignants revient à une certaine banalisation de la part liée à l'inspection : les usagers de l'école (élèves et parents) se révèlent bien plus harceleurs que

les supérieurs hiérarchiques qui le sont à peine plus que les collègues. Mais, au-delà, il faudrait étudier comment cette évolution de l'analyse s'inscrit aussi dans la

médicalisation et la psychiatisation des conflits au travail. À cette vision répondent les discours de quelques-uns sur une inspection bienveillante, traduction d'une volonté de centrer la problématique sur la question relationnelle et par conséquent de l'écartier du politique.

Ces transformations de la conception de l'inspection ont donné lieu dans les années 1980 à la croissance de la place donnée à la fonction formatrice de l'inspection.

Si cette mission s'était développée tout au long des XIXème et XXème siècles, elle semblait désormais prendre le pas sur les fonctions de contrôle normatif.

La réforme 2017 de l'évaluation a institué ce champ nouveau, celui de l'accompagnement c'est-à-dire celui d'une évaluation sans note et



SNUIPP-FSU



SGEN-CFDT

déconnectée de l'avancement, porté par les finalités de démocratisation affirmées par la loi d'orientation de 2013. Il est évidemment trop tôt pour savoir si cette réforme marquera l'histoire de l'inspection d'une évolution notable. Mais les débats syndicaux que la

réforme à fait naître témoignent, au moins dans leurs expressions majoritaires, de la difficulté récurrente à concevoir l'évaluation des enseignants et des difficiles équilibres à trouver entre la légitime évaluation de l'enseignant et le respect de sa liberté pédagogique. En la matière, je n'ai qu'une seule certitude : l'inspection ne servira le progrès qualitatif du service public d'éducation qu'à la condition qu'elle résulte d'une construction concertée entre inspecteurs et enseignants. Et cette ambition, il est de la responsabilité de nos organisations syndicales de la penser à la fois dans les perspectives de l'intérêt général et dans celles du respect du travail enseignant.